

# Vouziers

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

### **Exercice 2018**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Volumes facturés.....	4
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	5
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	5
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	7
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	7
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	7
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service.....	8
2.1.	Modalités de tarification .....	8
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	9
2.3.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance .....	11
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	11
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	13
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	13
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	14
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	14
4.	Financement des investissements.....	16
4.1.	Montants financiers.....	16
4.2.	Etat de la dette du service .....	16
4.3.	Amortissements .....	16
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	16
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	17
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	17
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	17
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	18

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Vouziers
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Vouziers (secteur correspondant à la commune hors secteurs de Vrizey et Terron sur Aisne)
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : 31/03/2009 .  Non

*Le zonage approuvé en 2009 prévoyait de l'assainissement collectif à Blaise et Chestres. Il est en cours de révision et fera l'objet d'une enquête publique fin 2019 puis d'une approbation lors d'un prochain Conseil Municipal.*

- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 04/01/1985

## 1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

\* Approbation en assemblée délibérante

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/01/2016
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2016
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2026
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 (report de la date de fin de contrat au 31/12/2026)
- Nature exacte de la mission du prestataire : Dépollution, curage, contrôle des installations intérieures, entretien et maintenance UDEP, entretien et maintenance postes de relèvement, gestion clientèle, refoulement, relèvement, SIG, assistance technique, astreintes, auto-surveillance, métrologie, collecte des eaux pluviales, collecte des eaux usées.

### **1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 4 577 habitants au 31/12/2018 (4 651 au 31/12/2017) – chiffre réestimé en 2018.

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 437 abonnés au 31/12/2018 (1 400 au 31/12/2017).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Vouziers			
<b>Total</b>	<b>1 400</b>	<b>1 437</b>	<b>2,6%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 1 437.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 57,07 abonnés/km) au 31/12/2018. (55,12 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 3,19 habitants/abonné au 31/12/2018. (3,32 habitants/abonné au 31/12/2017).

### **1.5. Volumes facturés**



	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>170 252</b>	<b>185 271</b>	<b>8,8%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine

domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

**Détail de la facture 120 m<sup>3</sup> (source : rapport annuel du délégataire) :**

A titre indicatif sur la commune de VOUIERS l'évolution du prix du service d'assainissement par m<sup>3</sup> [D102.0] et pour 120 m<sup>3</sup>, au 1<sup>er</sup> janvier est la suivante :

VOUIERS Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2019	Montant Au 01/01/2018	Montant Au 01/01/2019	N/N-1
<b>Part délégataire</b>			<b>122,76</b>	<b>125,83</b>	<b>2,50%</b>
Abonnement			24,36	24,96	2,46%
Consommation	120	0,8406	98,40	100,87	2,51%
<b>Part communale</b>			<b>129,34</b>	<b>129,34</b>	<b>0,00%</b>
Consommation	120	1,0778	129,34	129,34	0,00%
<b>Organismes publics</b>			<b>28,80</b>	<b>22,20</b>	<b>-22,92%</b>
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	28,80	22,20	-22,92%
<b>Total € HT</b>			<b>280,90</b>	<b>277,37</b>	<b>-1,26%</b>
TVA			28,09	27,73	-1,28%
<b>Total TTC</b>			<b>308,99</b>	<b>305,10</b>	<b>-1,26%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			<b>2,57</b>	<b>2,54</b>	<b>-1,17%</b>

**1.6. Détail des imports et exports d'effluents**



Volumes exportés vers.....	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Filière épandage	42,5 Tonnes de matières sèches	58,9 Tonnes de matières sèches	
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Réseaux d'eau usée	237 736 m3	244 776 m3	

**1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)**



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2018 (0 au 31/12/2017).

**1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert**



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,23 km de réseau unitaire hors branchements,
- 24,95 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

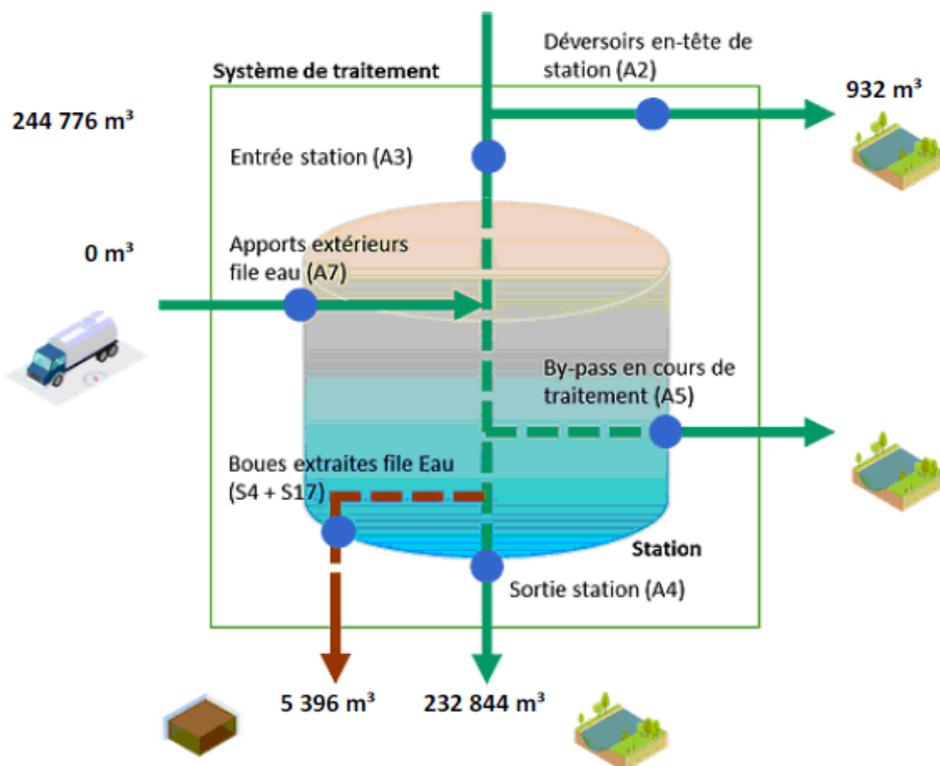
soit un linéaire de collecte total de 25,18 km (estimé à 25,4 km au 31/12/2017 – réévalué par VEOLIA depuis).

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

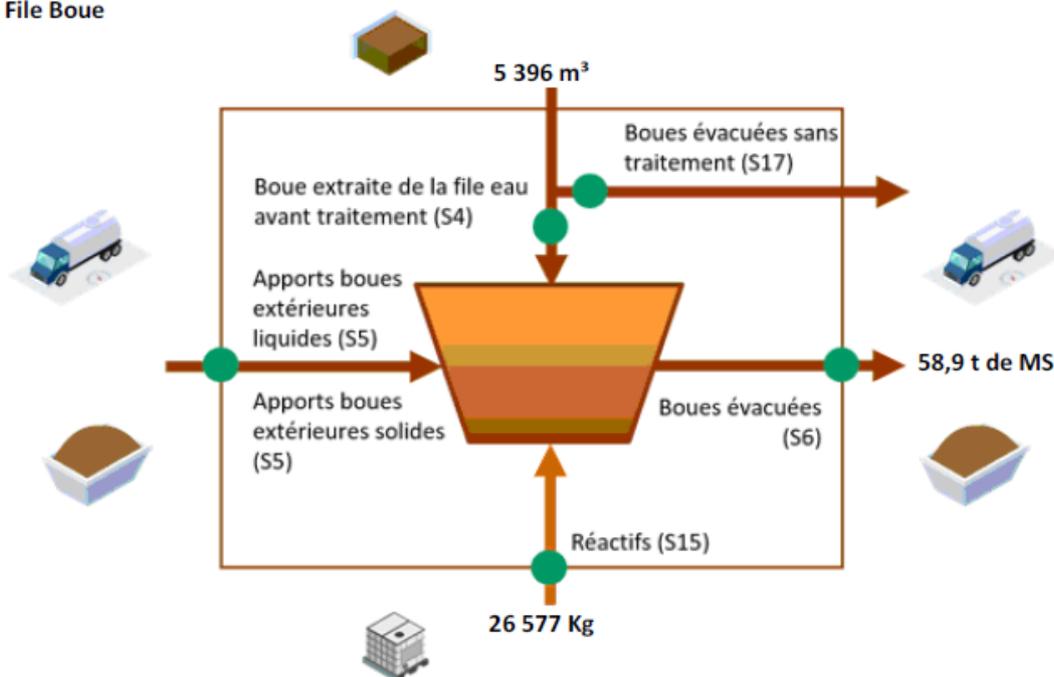


Le service gère une Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.

### File Eau



### File Boue



Nota : les volumes entrants sur le système de traitement (244 776 m<sup>3</sup>) sont inférieurs aux volumes sortants (239 472 m<sup>3</sup>). Le compteur d'entrée de la station des de type électromagnétique (c'est-à-dire avec une précision importante). Le compteur de sortie de la station est de canal venturi, avec une précision moindre. Ainsi, il existe un écart entre les deux. L'agence de l'eau accepte un écart de 10%. Dans le cas présent, l'écart est inférieur à 10%.

## STEP 2014 de Vouziers

### Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2018
Débit de référence (m3/j)	1 650
Capacité nominale (kg/j)	540

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (\*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
<b>Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)</b>							
moyenne journalière par bilan	90,00	25,00	30,00	14,00	18,00		3,00
moyenne annuelle				10,00	15,00		2,00
<b>Concentration rédhitoire en sortie (mg/L)</b>							
moyenne journalière par bilan	180,00	50,00	70,00	16,00	20,00		4,00
<b>Charge maximale à respecter (kg/j)</b>							
<b>Rendement minimum moyen (%)</b>							
moyen journalier par bilan	90,00	90,00	90,00	80,00	70,00		80,00
moyen annuel				85,00	75,00		85,00

\* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en t	Exercice 2018 en t
STATION D'EPURATION DE VOUZIERS (Code Sandre : 030849001000)	108,5	154,7
<b>Total des boues produites</b>	108,5	154,7

### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
STATION D'EPURATION DE VOUZIERS (Code Sandre : 030849001000)	42,5	58,9
<b>Total des boues évacuées</b>	42,5	58,9

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,0778 €/m <sup>3</sup>	1,0778 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	24,36 €	24,36 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,82 €/m <sup>3</sup>	0,8406 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,24 €/m <sup>3</sup>	0,185 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :  
 Délibération du 09/12/2014 effective à compter du 17/12/2014 : DSP



## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	129,34	129,34	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	129,34	129,34	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	24,36	24,36	0%
Part proportionnelle	98,40	100,87	2,5%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	122,76	125,23	2%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	28,80	22,20	-22,9%
TVA	28,09	27,68	-1,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	56,89	49,88	-12,3%
<b>Total</b>	<b>308,99</b>	<b>304,45</b>	<b>-1,5%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,57</b>	<b>2,54</b>	<b>-1,2%</b>

**ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.**

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

LIBELLE	2017	2018	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	181 369	188 839	4.12 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	171 069	198 723	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	10 300	- 9 884	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	8 764	8 886	1.39 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	8 764	8 886	
Ristournes	1 705	1 730	1.47 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	1 705	1 730	
<b>Exploitation du service</b>	<b>191 839</b>	<b>199 456</b>	<b>3.97 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante	198 872	184 689	-7.13 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	185 434	198 049	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	13 439	- 13 361	
Redevance Modernisation réseau	50 870	38 094	-25.11 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	46 951	43 152	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	3 919	- 5 057	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>249 742</b>	<b>222 783</b>	<b>-10.79 %</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>179</b>	<b>5 104</b>	<b>NS</b>

Recettes globales Société des recettes de vente d'eau au 31/12/2018 : 422 239 € (441 588 € au 31/12/2017).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 1 437 abonnés potentiels (100% pour 2017).

### 3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	15%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	15%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>29</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 29 pour l'exercice 2018 (29 pour 2017).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STATION D'EPURATION DE VOUZIERES	136	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2017).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STATION D'EPURATION DE VOUZIERES	136	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2017).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STATION D'EPURATION DE VOUZIERES	136	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2017).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

## STATION D'EPURATION DE VOUZIERS :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	58,9
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		58,9

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2017).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	382 884,16	0
Montants des subventions en €	161 741	0

Les travaux engagés en 2017 correspondent aux travaux de mise en conformité des réseaux et aux frais d'étude (maîtrise d'œuvre, CSPPS, Contrôle technique).

### 4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 044 053,14	1 924 196,67
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	105 391,57
	en intérêts	35 865,16

### 4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2018, la dotation aux amortissements a été de 32 634,15 € (34 964,13 € en 2017).

### 4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Mise aux normes des branchements particuliers rue de l'Aisne, rue Chanzy, rue du Froid manteau, rue Taine (remboursement par les particuliers subvention déduite)	63 600 € HT	63 600 € HT

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2018 (0 €/m<sup>3</sup> en 2017).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2017	Valeur 2018
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 651	4 577 (chiffre réestimé)
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	42,5	58,9
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,57	2,54
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	29	29
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0